PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE 2020 – 2025

Echevine responsable : Mariline CLEMENTZ

Coordinatrice A.T.L : Arielle de TERWANGNE

I. Les opérateurs de l'accueil

A. Les opérateurs de l'accueil participant au programme CLE

Enseignement libre	**Opérateur 1** **« La Maison des Enfants » asbl**	Rue Lieutenant Lozet, 12 6840 Neufchâteau
Enseignement officiel	**Opérateur 2** **« Une Ecole pour Tous » asbl**	Grand-Place, 10 6840 Neufchâteau
Enseignement communal	**Opérateur 3** **L'Administration Communale**	Grand-Place, 1 6840 Neufchâteau
	Accueil extrascolaire - Ecole de Grandvoir	Route des Forges, 9 6840 Grandvoir
	Accueil extrascolaire - Ecole de Petitvoir	Le Waradeu, 11 6840 Petitvoir
	Accueil extrascolaire - Ecole de Warmifontaine	Rue Sainte-Barbe, 16 6840 Warmifontaine
	Accueil extrascolaire - Ecole de Hamipré	Allée du Centenaire, 2 6840 Hamipré
	Accueil extrascolaire - Ecole de Longlier	Route de la Maladrie, 4 6840 Longlier
	Accueil extrascolaire - Ecole de Namoussart	Route de l'Aunai, 1 6840 Namoussart
	Accueil extrascolaire - Ecole de Tronquoy	Route de Bahutai, 3 6840 Tronquoy
	Accueil extrascolaire - Moulin Klepper	Rue du Moulin, 12 6840 Neufchâteau

B. Les partenaires potentiels

Le Centre du Lac, l'ADEPS, le Centre culturel, la Bibliothèque, le PCS (Plan de Cohésion Sociale), les Scouts de Neufchâteau, l'Académie de musique, de la Danse et des arts de la parole, le CEC (Centre d'Expression et de Créativité) et certains clubs sportifs.

Parmi ces partenaires potentiels, on retrouve des associations qui organisent des activités pour les enfants dans la commune mais qui, pour diverses raisons, ne demandent pas l'agrément. Cependant, ces partenaires sont prêts à s'engager dans notre politique d'accueil en s'impliquant dans diverses actions (stages, événements, animations) que la commune met déjà en place afin de répondre au mieux aux besoins des parents.

II. Besoins d'accueil non rencontrés & Objectifs prioritaires

1. La qualité de l'information

Les besoins :

- Certains parents doivent beaucoup chercher pour obtenir les informations. « C'est le téléphone arabe qui fonctionne le mieux ».
- Certains parents souhaitent que les informations, concernant l'offre durant les grandes vacances, parviennent plus tôt dans l'année scolaire pour la prise de congés auprès des employeurs.

Au niveau des clubs sportifs, l'information est satisfaisante voire même très satisfaisante. Régulièrement, ils informent les parents via les réseaux sociaux (Facebook, site internet, mails). Depuis 3 ans, la Coordinatrice ATL a créé une page Facebook pour annoncer les activités et les stages proposés par les associations. De plus, le site communal est très souvent mis à jour et met en avant ces activités. Quant aux accueils extrascolaires organisés durant les congés scolaires, le programme des activités est envoyé aux parents par mail et via la page Facebook. Des tableaux d'affichage ont été placés dans toutes les écoles afin d'informer au mieux les parents.

Depuis plusieurs années, l'information concernant les accueils extrascolaires et les stages ludiques, créatifs, culturels et sportifs pour les grandes vacances est centralisée dans un feuillet inséré dans la revue communale « OYEZ » du mois d'avril. Il en est de même pour les activités proposées durant l'année scolaire par les accueils extrascolaires et le monde associatif, et cette information est centralisée dans le « OYEZ » du mois d'août.

Les objectifs :

- Début septembre, intituler la page Facebook « Accueil Temps Libre de Neufchâteau » au lieu de « Accueil extrascolaire de Neufchâteau ».
- Fin septembre, envoyer un mail à tous les parents comprenant un calendrier de toutes les activités et stages proposés sur la Commune durant l'année scolaire.
- Fin septembre, ajouter ces activités sur la page Facebook de l'ATL.
- 8 semaines avant les congés, informer les parents des thèmes des accueils extrascolaires ou le faire en même temps que le calendrier.
- 4 semaines avant chaque congé, ouvrir les inscriptions pour les accueils extrascolaires en même temps.
- Maintenir le feuillet « spécial été » en avril et « spécial rentrée » en août dans le « Oyez ».
- Trouver une personne responsable pour gérer la page Facebook (un seul administrateur), bloquer les messages et les commentaires et mettre à jour les publications
- Améliorer la base de données des associations en collaboration avec l'Office du Tourisme.
- Mettre en avant les activités et les stages organisés à l'accueil extrascolaire (photos et texte) dans la revue communale, et ce au moins dans 2 parutions du « OYEZ ».

2. Les horaires

Les besoins :

- Des demandes d'ouverture avant 7h00 se font ressentir sur 2 implantations mais de manière exceptionnelle à Petitvoir et Namoussart. Les parents mentionnent le fait de faire la route vers le Luxembourg et de devoir parfois engager quelqu'un pour conduire les enfants à l'école.
- Certaines activités proposées après l'école et les mercredis après-midi par les associations ne sont pas compatibles avec les horaires de travail. Certaines débutent à 16h00. Dès lors, c'est impossible pour certains parents de déposer leur(s) enfant(s) à l'activité.
- Certains parents ne respectent pas les horaires de l'accueil extrascolaire et arrivent régulièrement en retard. Il est parfois passé 19h00 – 19h15.

Ces dernières années, au sein de toutes les écoles de l'entité, nous avons harmonisé les horaires du matin, du soir, du mercredi après-midi et des congés scolaires (7h00 – 18h30). De plus, un accueil est ouvert dès 6h30 pour les parents qui en font une demande écrite au préalable. A ce jour, cette offre reste occasionnelle. De manière générale, les horaires sont adaptés pour la plupart des parents.

Les objectifs :

- Accorder, de façon exceptionnelle, les demandes écrites de parents pour ouvrir un accueil avant 7h00.
- Inviter les parents à faire du co-voiturage pour conduire leur(s) enfant(s) à l'activité.
- En début d'année scolaire, demander aux clubs, associations, accueils extrascolaires d'établir une liste de parents disponibles et la transmettre aux parents demandeurs.
- Rappeler les horaires de l'accueil extrascolaire et demander à certains parents de respecter ceux-ci.

3. L'offre d'activités

Les besoins :

- Certains parents mentionnent le manque d'une école de devoirs sur la commune (17.8 %).
- Certains parents mentionnent l'absence d'un CEC (Centre d'Expression et de Créativité) sur la commune (20.6 %).
- Les enfants souhaitent :
 - Plus d'activités variées, autres, que des dessins et des bricolages (Petitvoir),
 - Des activités à thèmes : cuisine, couture, …
 - Des activités, des jeux, des BD et des livres adaptés aux plus grands,
 - Des zones de jeux plus adaptés pour les plus grands,
 - Plus de jeux de groupe, de jeux de société (tournois de jeux de société (Namoussart et Hamipré),
 - Plus de jeux en extérieur (rugby, basket, sport divers),

 - Des excursions et des activités ludiques les mercredis après-midi, les congés scolaires et les week-ends,
 - Des activités et promenades en forêt (apprendre à créer des cabanes, observation de la nature, découverte des fleurs et animaux),
 - Avoir accès à la salle de gym (Athénée Royal et St-Joseph),
- Les enfants mentionnent l'envie de prendre part au contenu des stages ou animations proposées.
- La demande d'une maison de jeunes au Centre-Ville ressort tant au niveau des parents que des opérateurs.

Depuis plusieurs années, un soutien scolaire est mis en place sur la Commune et ce sont 9 personnes bénévoles, à raison d'une ou deux fois par semaine, qui aident 15 à 20 enfants dans leur apprentissage. Les demandes des parents sont nombreuses mais il manque cruellement de bénévoles pour répondre à ce besoin. De plus, la notion d'école de devoirs doit être éclaircie auprès d'un grand nombre des parents. En effet, dans les écoles, les parents souhaitent que leur enfant puisse réaliser ses devoirs, au sein de l'accueil extrascolaire, en présence d'une personne diplômée (instituteur/trice). Il est important de rappeler aux parents que chaque école, tout réseau confondu, propose une étude surveillée par une accueillante extrascolaire et qu'un local est mis à disposition des enfants. Ceux-ci peuvent dès lors réaliser leurs devoirs et bénéficier d'un endroit approprié et calme. Cette étude n'est pas obligatoire, les enfants qui ne souhaitent pas faire leurs devoirs sont pris en charge par d'autres accueillantes et participent aux activités organisées par celles-ci. A la suite d'une discussion lors d'une CCA en date du 19/01/2021, nous avons constaté que les devoirs relèvent d'une réelle problématique tant dans le temps y étant consacré à l'accueil que dans la responsabilité des accueillantes. Pour rappel, l'accueil extrascolaire doit rester un lieu où il fait bon vivre, où l'enfant s'épanouit, avec des temps libres, des moments d'échanges et de partages.

En ce qui concerne les activités, depuis plus d'un an, un atelier couture est proposé aux enfants sous forme de stages ou d'activités qui ont lieu le mercredi après-midi et les week-ends. De plus, des excursions sont proposées durant les congés scolaires par l'accueil extrascolaire des 3 réseaux. Enfin, des activités ludiques et intergénérationnelles sont aussi organisées le mercredi après-midi aux enfants en partenariat avec la Résidence Pré-Fleuri. Depuis cet été 2021, un panel d'activités est organisé par BDK au Hall des Tanneries.

Les objectifs :

- En août, rencontrer la responsable qui s'occupe du soutien scolaire sur la Commune afin de connaitre ses besoins et pouvoir y remédier.
- Début septembre, informer les parents de la mise en place de ce service via les directions d'école, la revue communale, le site internet et rappeler qu'une étude surveillée est proposée dans chaque implantation scolaire par une accueillante extrascolaire.
- 2 x par an, proposer une excursion ouverte « tout public » par la Coordination ATL.
- Poursuivre l'activité intergénérationnelle le mercredi après-midi avec la Résidence Pré-Fleuri et les enfants des accueils des 3 réseaux.

- En début d'année, demander aux enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire quels sont les thèmes qu'ils souhaitent aborder durant les congés scolaires ainsi que les excursions.
- Des ateliers culinaires sont en général proposés dans les différents lieux d'accueil. Toutefois, avec le Covid-19, ceux-ci ont été mis de côté. Nous prévoyons de les remettre en place.
- 2 x par an, proposer des ateliers nature, des balades natures en collaboration avec l'Office du Tourisme.
- 2 x par an, proposer une activité : Père/fils ou fille et une Mère/fils ou fille en collaboration avec le PCS
- Demander aux enfants d'apporter leurs bottes ou en mettre à leur disposition pour pouvoir jouer dans l'herbe.
- Solliciter les accueillantes à sortir avec les enfants par tous les temps pendant les heures d'accueil.

4. La qualité de l'accueil durant le temps libre/repos

Les besoins :

- De nombreux enfants (+ de 40 %) disent être devant la télé, la DS, la Switch, la PS, la tablette avant (et après également) de se rendre à l'école (y compris les enfants fréquentant l'accueil du matin).
- Certains enfants mentionnent le besoin de dormir plus longtemps le matin (« dormir encore un petit peu avant la garderie, rester plus longtemps dans mon lit le matin »).
- Certains enfants souhaitent plus de temps pour jouer avec les copains, d'être en activités libres.
- Passer plus de temps avec leur famille (et leurs animaux).
- Un seul enfant mentionne l'envie de ne rien faire ou de se reposer.
- Certains professionnels et parents montrent un réel besoin pour l'enfant d'être écouté et de prendre en considération ses demandes en matière d'activités après 15h30 (prise de décisions quant aux thématiques choisies).

De manière générale, le rythme de l'enfant est souvent respecté dans nos implantations scolaires hormis durant le temps de midi.

Les objectifs :

- En début d'année scolaire, réaliser un sondage auprès des enfants afin de connaitre quelles activités ils aimeraient avoir durant l'Accueil Temps Libre.
- Faire participer le CCE à ce sondage. Il pourrait jouer un rôle dans la prise en compte de l'avis des enfants en tant que représentant de chaque école.
- En collaboration avec le PCS, proposer des ateliers sur la Parentalité.
- Réaliser une charte « savoir vivre ensemble » avec les enfants. Celle-ci sera apposée dans le local de l'accueil extrascolaire.

5. L'encadrement

Les besoins :

- Le nombre d'accueillantes est jugé insuffisant par les parents et les enseignant(s) essentiellement le midi (6.6 %). Ce temps d'accueil est trop bruyant y rendant le temps de midi difficile à vivre pour certains enfants.
- La formation des accueillantes est jugée insuffisante : manque de pédagogie, d'écoute des besoins de l'enfant, difficulté à gérer les conflits (17.9 %).
- Manque de formation dans le domaine du harcèlement (discussion déjà abordée au sein de la CCA).

Concernant la problématique du harcèlement, les directions d'école en partenariat avec le Centre PMS et la Police interviennent déjà. En effet, des animations se déroulent dans les classes de 5ème et 6ème primaire. Les mutuelles et le Centre Laïque peuvent également intervenir.

Le nombre d'enfants présents le temps de midi, tout réseau confondu, ne cesse de croître. Afin de garantir un accueil de qualité, la Commune engage régulièrement des accueillantes au sein de ses écoles communales. Deux, trois ou quatre accueillantes, en fonction des implantations scolaires, assurent l'accueil du matin, du midi et du soir.

Les objectifs :

- Afin de garantir un accueil de qualité, maintenir le même nombre d'accueillantes voire l'augmenter durant l'année scolaire en fonction du nombre d'enfants.
- Pour diminuer le bruit durant le temps de midi, proposer deux services : faire manger les maternels, et ensuite les primaires.

6. L'accessibilité – coût

Les besoins :

- Le facteur coût est revenu à plusieurs reprises (15.9 %) essentiellement au sein de famille avec plus de 2 enfants concernant les activités hors périodes scolaires + stages + activités sportives, parfois un choix doit être fait (ex : chaque année un enfant « différent » choisi une activité »). Toutefois, le facteur coût n'est pas repris pour l'accueil du matin et du soir, les parents jugent le coût satisfaisant.

Dans toutes les écoles de la Commune, un tarif préférentiel est accordé à partir du 2ème enfant tant pour l'accueil du matin, du soir, des mercredis après-midi et les congés scolaires. De plus, les parents peuvent déduire de leurs impôts, l'accueil du matin et du soir. Quant à l'accueil des congés scolaires, la mutuelle rembourse un forfait sur l'année civile. Très souvent, un tarif préférentiel est également accordé par les associations sportives, culturelles et créatives pour leurs stages.

Les objectifs :

- Etalonner les paiements des abonnements et des stages pour les familles en difficulté.
- Informer les parents des aides complémentaires possibles (Province, mutuelle, CPAS pour les familles précarisées, SAJ, SPJ…).

7. L'accessibilité géographique – localisation et déplacements

Les besoins :

- Quelques parents (6.3 %) mentionnent le manque de transports en commun pour desservir les villages.
- Pour se rendre aux activités sportives, il est difficilement accessible autrement qu'en voiture (ex : terrain de foot de Longlier). Certains parents mentionnent qu'ils doivent parfois se rendre loin, en dehors de la Commune, alors que celle-ci accueille un beau Hall sportif.
- Le déplacement en mobilité douce (vélo) pour les enfants est dangereux. Il faut que les enfants soient suffisamment grands car les voies ne sont pas adaptées.
- Certains parents soulignent qu'ils circulent dans l'ensemble des implantations scolaires communales durant les journées pédagogiques et les congés scolaires. Ils souhaitent que cet accueil soit centralisé dans un même bâtiment et à un seul endroit de la Commune.

Les objectifs :

- Pour les problèmes de déplacement, continuer à miser sur le covoiturage en faisant un sondage auprès des parents afin de connaitre leur disponibilité.
- Mettre en place des circuits de mobilités douces, un ramassage en vélo, tout en garantissant la sécurité des enfants et la responsabilité des encadrants.
- Trouver un lieu central pour l'accueil communal durant les congés scolaires et les journées pédagogiques.

8. L'accessibilité des enfants à besoins spécifiques

Les besoins :

- Certains bâtiments ne sont pas du tout adaptés aux enfants avec des difficultés de motricité (présence d'escaliers (Namoussart, Athénée Royal), de hautes marches, accessibilité du lieu difficile (Moulin Klepper). L'insatisfaction est mentionnée par plus de 65% des professionnels et plus de 46 % des parents.
- Bien que l'état des lieux mentionne une inclusion des enfants à besoins spécifiques chez chaque opérateur, l'accès y est parfois compliqué même si des aménagements de locaux y sont réalisés et les professionnels souvent formés.

Ces trois dernières années, des nouvelles écoles à Petitvoir, Namoussart et Tronquoy ont vu le jour et l'école d'Hamipré a été rénovée. Dès lors, l'accès au local de l'accueil extrascolaire est accessible à tous les enfants puisqu'il se situe au rez-de-chaussée.

Les objectifs :

- Face au problème des escaliers, il n'est pas possible de réaménager le Moulin Klepper. Proposer qu'un grand accompagne un plus petit (parrainage entre enfants).
- Proposer une formation spécifique aux accueillantes qui accueillent des enfants porteurs de handicap.
- Définir le partenariat avec les parents, la responsabilité, et aider à monter un dossier AVIQ si nécessaire.
- S'informer sur les aides spécifiques (le Tisserand, Promemploi, ..) afin d'assurer un accueil de qualité pour ces enfants-là.
- Proposer à la classe de s'installer au rez-de-chaussée afin d'accueillir au mieux cet enfant.

9. L'infrastructure d'accueil

Les besoins :

- Certains enfants sont demandeurs de plaines de jeux, d'une piscine.
- Les plus grands souhaitent des espaces de jeux pour eux dans le lieu d'accueil.
- Les accueillantes du communal souhaitent un local dédié uniquement à l'accueil afin de ne pas toujours tout bouger.
- Les accueillantes du communal souhaitent un local pour elles afin de passer un moment convivial ensemble en dehors de leurs heures d'accueil, de préparer l'accueil des congés scolaires, et des journées pédagogiques, …

Les objectifs :

- Réaménager la cour de récréation dans certaines implantations communales en créant des espaces : coin papotes, marelle, jeux au sol, …
- Aménager un local pour les accueillantes du communal avec mise à disposition d'un PC, internet, d'une photocopieuse, …
- Reprendre le matériel de bricolage stocké au Moulin Klepper et le placer dans ce nouveau local afin que les accueillantes puissent préparer au mieux l'accueil de vacances et les journées pédagogiques.

10. Le matériel d'animation

Les besoins :

- 12.9 % des accueillantes estiment que le matériel mis à disposition des enfants est insuffisant et n'est pas suffisamment adapté.
- Les accueillantes utilisent régulièrement du matériel de récupération mais elles jugent important d'acheter du matériel de qualité car celui-ci est souvent manipulé par les enfants et peut être dangereux à l'usage, et il devient vieux.
- Les enfants souhaitent du matériel et des jeux plus adaptés aux plus grands.

Les objectifs :

- Acheter de nouveaux jeux lors de la Bourse aux jouets.
- Proposer une tournante de jeux, de livres en collaboration avec la bibliothèque communale et provinciale.
- Solliciter les enfants à prendre soin du matériel et des jeux mis à leur disposition (afficher le règlement de l'accueil qui serait réalisé par les enfants).
- Acheter des cordes à sauter, ballons, mikado, jeux en bois géant.
- Prévoir une malle avec du matériel de psychomotricité et mise à disposition de celle-ci auprès des accueillantes du communal durant les congés scolaires.

11. La formation continue

Les besoins :

- Certains parents soulignent le manque de formation de certaines accueillantes.
- Une formation sur la gestion des émotions des enfants, la gestion de conflit, le harcèlement et autour des TDAH serait bien nécessaire.
- Les professionnels soulignent que les formations les plus intéressantes ne se trouvent pas en province du Luxembourg, les déplacements sont longs.
- Difficulté de remplacer les accueillantes lorsqu'elles sont en formation ou écartées.
- Certaines accueillantes du communal mentionnent le manque de communication avec les enseignant(e)s, des consignes données aux enfants qui ne sont pas toujours claires ou les mêmes en classe qu'à l'accueil extrascolaire.
- Certaines accueillantes du communal mentionnent que les consignes données par la responsable d'accueil ne sont pas toujours claires.

Lors de la CCA Du 19/01/2021, nous avons longuement discuté sur l'importance de mettre en place des formations sur le harcèlement tant à destination des professionnels que des parents et des enfants eux-mêmes. Le cyber-harcèlement engendre des problèmes dans les bâtiments scolaires/extrascolaires difficiles à gérer par les directions/responsables qui ne connaissent souvent pas la cause première du conflit (de nombreux enfants dès la 5ème se retrouvent sur les réseaux sociaux). L'enquête auprès des enfants montrent une utilisation très importante des écrans, consoles, pc, smartphones …

Les objectifs :

- Solliciter les accueillantes à suivre des formations durant leur carrière professionnelle (formation individuelle ou en groupe). En début d'année, les accueillantes choisissent dans la brochure de l'ONE la/les formations qu'elles souhaitent suivre.
- Sur la problématique « gestion de conflits », sensibiliser les parents mais surtout les enfants qui sont vecteurs pour les parents par des animations dans les classes.
- Proposer une formation sur la gestion de conflits aux accueillantes en collaboration avec l'Université de la Paix.
- Mettre en place une formation collective à destination des accueils des trois réseaux.
- Informer les parents par mail lorsque les accueillantes sont en formation de la même façon que sont annoncées les journées pédagogiques pour les enseignant(e)s.
- Travailler en partenariat école/accueil sur la gestion de conflits, le harcèlement.
- Recentrer les besoins et envies des enfants en dehors des écrans (activités accrocheuses pour que les discussions de cour de récré ne tournent pas uniquement sur les réseaux sociaux).
- Rencontrer 2 x/an les accueillantes des 3 réseaux afin de partager leur expérience.
- Dans le communal, faire un recrutement min 2x/an pour éviter la pénurie des accueillantes.
- Instaurer une meilleure communication entre accueillantes et enseignant(e)s : proposer une réunion d'équipe par implantation début septembre (problèmes de santé, gestion émotionnelle, les règles, …).
- Proposer une évaluation 1x/an avec l'ensemble des accueillantes.
- Organiser une réunion de parents avec la direction, les enseignants, la responsable d'accueil, et les accueillantes.
- Réaliser une charte commune avec les enfants. Se donner un an pour la réaliser et voir l'évaluation après 1 an.
- Dans le communal, proposer un fil conducteur pour les réunions d'équipe en vue de plus d'échanges et de partages.
- Lors de la réunion de rentrée des accueillantes, présenter la farde reprenant l'ensemble des documents importants (feuilles de prestations, déclaration d'accident, feuilles « erreurs de scan », calendrier des réunions d'équipe des mercredis après-midi et des congés scolaires, consignes pour un accueil de qualité,…)

12. La coordination et les partenariats

Les besoins :

- Une meilleure visibilité du rôle de la coordinatrice ATL, souvent confondue avec le rôle de la responsable d'accueil communal.
- Les accueillantes, lorsqu'elles donnent un coup de main dans l'organisation d'une activité, ne savent pas toujours si c'est dans le cadre de l'Accueil Temps Libre ou pour l'Accueil extrascolaire
- Il faudrait plus de communication, cela permettrait plus d'entraide.

Les objectifs :

- Organiser des réunions plus régulières avec les responsables de l'accueil des 3 réseaux
- Organiser des réunions plus régulières avec les accueillantes des 3 réseaux.
- Séparer les 2 fonctions avec 2 personnes différentes avec 2 numéros de tél différents, deux adresses mail et 2 bureaux différents.

III. Modalités de collaboration entre opérateurs de l'accueil

Les opérateurs de l'accueil ainsi que les clubs et les associations se concertent en général avant l'organisation des activités. Chaque année, une réunion leur est proposée afin d'établir un calendrier des activités et des événements sur la Commune. Afin de maintenir l'esprit d'équipe au sein des accueillantes communales, des rencontres (une par mois) sur un thème sont organisées par la responsable de projet dans une implantation. Des réunions d'équipe au sein de La Maison des Enfants et Une Ecole pour Tous sont régulièrement mises en place. Ces réunions sont des moments d'échange, de partage et d'écoute. En effet, par ces rencontres, elles se sentent soutenues et valorisées dans leur travail. De plus, une collaboration entre les lieux d'accueil communaux en cas d'absence ou maladie d'une accueillante existe depuis plusieurs années. Depuis l'année dernière, la coordinatrice ATL propose aux accueillantes du communal, de la Maison des Enfants et d'une Ecole pour Tous de se réunir 2x/an afin de partager leur vécu et travail sur un thème précis.

Durant les accueils de vacances, des partenariats sont mis en place. En effet, la coordinatrice ATL propose une activité commune aux 3 accueils (spectacle de magie, ciné-club « spécial enfants », goûter,…). Une mercredi après-midi par mois, des enfants inscrits à l'accueil, tout réseau confondu, participent à une animation à la Bibliothèque communale et se rendent au Home « le Pré Fleuri » pour activité intergénérationnelle. Ces deux activités permettent aux enfants de se rencontrer et passer un bon moment ensemble

Depuis plusieurs années, la commune participe à Place aux Enfants qui se déroule le 3ème samedi du mois d'octobre, les accueillantes, tout réseau confondu, jouent le rôle de Passe-muraille. Elles animent également un atelier lors de la Bourse aux jouets (en novembre). Des ateliers sur le thème « zéro déchets » et la mise à disposition d'une boite à livres se réalisent grâce à la collaboration de la Bibliothèque communale.

Lors de différentes manifestations « grand public », des partenariats sont mis en place. En effet, Le carnaval des Enfants qui s'est produit durant 15 ans a laissé sa place à un Bal masqué ou bon nombre de partenaires participent.

En conclusion, les collaborations mises en place le sont de façon ponctuelle. Toutefois, une bonne partie des associations sont intéressées par le développement d'une collaboration plus significative (développement de stages communs, d'activités communes, d'une meilleure diffusion des informations sur les activités proposées durant les congés scolaires).

IV. Modalités d'information aux usagers potentiels

Depuis 2005, la Commune édite et diffuse en toutes-boîtes deux numéros spéciaux du bulletin communal. L'un reprend les informations concernant l'accueil extrascolaire, les stages sportifs, culturels, artistiques, nature, les événements et les animations organisés durant les grandes vacances (parution en avril) et l'autre reprend les informations concernant les activités sportives, culturelles, artistiques, les événements et les animations organisés durant l'année scolaire (parution fin août). Durant l'année, divers articles paraissent également dans la revue communale. Toutes ces informations sont également accessibles via le site internet de la Commune (mis à jour régulièrement par la Coordinatrice ATL). En 2017, une page Facebook a vu le jour. Celle-ci permet aux parents d'accéder plus facilement aux informations concernant les activités qui sont organisées pour leurs enfants sur la commune.

Depuis l'année dernière, les parents reçoivent par mails les informations concernant les ateliers et les activités ayant trait aux temps libres des enfants et qui sont organisés par les associations et l'accueil extrascolaire afin d'éviter un surplus de flyers et de papiers dans les cartables des enfants.

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire, le projet d'accueil est constitué du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur. Celui-ci est disponible, format papier, auprès de la responsable d'accueil pour les parents qui en font la demande et il est également consultable sur le site communal dans la rubrique enseignement/accueil extrascolaire. Cette année, chaque opérateur de l'accueil a actualisé son projet d'accueil. Ce projet d'accueil est mûrement réfléchi avec les accueillantes et il sera notre outil de travail lors des réunions d'équipe.

V. Modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE et des autres moyens publics hormis ceux octroyés par la Communauté Française

1. Moyens communaux : année d'exercice : 2019

1.1. destinés au réseau d'accueil communal (noter que ce service est ouvert aux enfants de tous les réseaux confondus durant les congés scolaires)

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire en période scolaire y compris les journées pédagogiques et les congés scolaires, les recettes proviennent de la participation des parents et des subventions (0,20€/jour/enfant) octroyées par l'ONE à chaque opérateur de l'accueil.

Pour l'année 2019 : Le soutien financier de l'ONE pour l'Administration communale était de 13.704,00 €.

En ce qui concerne les dépenses, celles-ci représentent les salaires des accueillantes, les fournitures accueil extrascolaire, frais de formation, frais administratives …

Pour l'année 2019 :

- Traitement du personnel contractuel subsidié : 19.623,23 €
- Frais de déplacement du personnel accueil extrascolaire : 3.861,21 €
- Fournitures administratives : 1.308,25 €
- Frais de formation des accueillantes : 1.500,00 €
- Fournitures accueil extrascolaire : 6.420,39 €
- Pharmacie : 0 €

Remarque : Les frais de chauffage, d'électricité, de téléphone, de nettoyage sont difficilement quantifiables puisque l'accueil en période scolaire a lieu dans les implantations scolaires et l'accueil du mercredi après-midi, des journées pédagogiques et des congés scolaires au Moulin Klepper (local communal).

1.2. destinés à la politique générale d'accueil

En ce qui concerne les animations et activités organisées par la commune lors des week-ends, les congés scolaires, le budget était de 5.000 € et les dépenses ont été de 442.60 € (spectacle de magie, Place aux enfants, Bal masqué). En général, les recettes proviennent de la participation des parents aux événements.

Pour ce qui est des salles du Centre du Lac, au Moulin Klepper et à l'Espace 29, celles-ci sont mises gracieusement à disposition de l'accueil communal (congés scolaires, journées pédagogiques) et lors de manifestations « grand public » (Place aux Enfants, Bal masqué, spectacles, Bourse aux jouets, …).

Les frais de chauffage, d'électricité, de téléphone, de nettoyage du bureau de la coordination sont difficilement quantifiables puisqu'il s'agit d'un local communal mis à disposition de la coordinatrice où sont regroupés plusieurs services.

VI. Perspectives pour les prochaines années

- Amélioration et diversification des activités proposées par les milieux d'accueil (La Maison des Enfants, l'Administration communale, Une Ecole pour Tous) durant les congés scolaires.

- Développement de l'offre d'accueil durant le congé de Pâques et les grandes vacances en collaboration avec les associations culturelles et les clubs sportifs.

- Suivi du travail des accueillantes : participation à diverses formations, réunions d'équipe (1x/mois), évaluation des accueillantes, rencontre avec les accueillantes de 3 réseaux.

- Travail du projet d'accueil : suivi et évaluation (à partir du référentiel de l'ONE).

- Renforcement de l'information sur les milieux d'accueil, les activités, les événements, les animations organisés par les diverses associations et l'accueil extrascolaire : site internet, diffusion des infos par mail, publication plus régulière dans la revue communale.

- Réunions plus régulières avec les diverses associations afin de mettre en place de nouveaux partenariats et favoriser des synergies.

- Animation intergénérationnelle (en collaboration avec le Pré Fleuri).

- Suivi de divers projets relatifs à l'accueil durant le temps libre (Bal masqué, Place aux Enfants, Bourse aux jouets, spectacle à Carnaval, excursions tout public, jeux « inter-plaine » aux grandes vacances).

Opérateur 1 : « La Maison des Enfants » ASBL

1. Adresse : rue Lieutenant Lozet, 12 à 6840 Neufchâteau
Forme juridique : A.S.B.L.
n° compte bancaire : BE08 1030 2916 2413
Président de l'ASBL : Mr Jean-Philippe REMACLE

2. Le projet d'accueil : le projet a été réalisé par les accueillantes de l'asbl « La Maison des Enfants » Voir ci-joint.

3. Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1er mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

4. Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans plusieurs locaux. A l'intérieur : deux locaux sont aménagés à l'étage et utilisés pour le temps des siestes, de l'accueil extrascolaire, des journées pédagogiques et des congés scolaires ; un local en bas est utilisé pour l'étude (en période scolaire) ; une cour couverte est accessible dans l'enceinte de l'école. La salle de gym est également mise à leur disposition. A l'extérieur : trois cours extérieures et un préau (primaire) et une plaine de jeux.

5. Déplacement : aucun

6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le matin : de 6h50 à 8h35
Le soir : de 15h25 à 18h40
Le mercredi après-midi : de 12h15 à 18h40
Congés scolaires, journées pédagogiques : de 7h00 à 18h30

Le matin : accueil et encadrement des enfants, activités libres.

Le soir : goûter, possibilité de faire ses devoirs dans le calme, activités libres ou dirigées selon les demandes des enfants.

Le mercredi après-midi : des activités ludiques, créatives, culinaires ou sportives sont organisées par l'équipe éducative. Des sorties peuvent également être mise en place : bibliothèque, balade au lac, sortie spectacle … Il est également possible de faire ses devoirs. Pour les enfants qui font la sieste, les parents doivent prévoir langes, lingettes et vêtements de rechange. L'accueil se chargeant de prévoir un local adapté avec lit individuel.

Journées pédagogiques et congés scolaires : Les accueillantes proposent des activités (bricolage, jeux, sport, découverte de la nature, excursion) autour d'un thème. Depuis plusieurs années, des mini-stages (découverte de la nature, activités créatives, cuisine, …) sont également proposés aux enfants durant les congés scolaires dans l'enceinte de l'école.

7. Le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 18 enfants (après l'école).
1 accueillante pour 12 enfants (mercredi après-midi)
1 accueillante pour 12 enfants (journées pédagogiques et les congés scolaires)

8. Qualification du personnel :

● 1 accueillante : diplôme d'Educatrice A2 et Brevet de Coordinatrice de plaine
● 5 accueillantes : diplôme de Puéricultrice
● 1 accueillante : diplôme d'Educatrice A2 et Brevet de Coordinatrice de plaine en cours
● 2 accueillantes : diplôme d'Animatrice sportive

9. Participation financière des parents :

Par enfant : 1€/h et 0,50€/demi-heure pour l'ainé de famille.
: 0,80 €/h et 0,40 €/demi-heure pour les enfants suivants de la même famille.
Accueil durant les journées pédagogiques et les vacances : 8 €/jour pour l'ainé de famille
6,50 €/jour pour les enfants suivants.

Demande renouvellement d'agrément pour les après l'école, les mercredis après-midi et les journées pédagogiques.

Opérateur 2 : « une Ecole pour Tous » ASBL

1. Adresse : Grand Place, 10 à 6840 Neufchâteau
Forme juridique : A.S.B.L.
n° compte bancaire : BE30 0012 806921 11
Présidente de l'ASBL : Mme Roblain – avenue de la Victoire, 15 à 6840 Neufchâteau

2.Le projet d'accueil : le projet a été réalisé par les accueillantes de l'asbl « Une Ecole pour Tous ». Voir ci-joint.

3.Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1er mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

4. Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans un grand local réservé à l'accueil extrascolaire. Ils disposent également d'une cour couverte et d'une cour extérieure. Un local est également mis à disposition des enfants pour faire leurs devoirs. Durant les congés scolaires, ils disposent de la cuisine et de la salle de gym.

5. Déplacement : aucun

6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le matin : de 7h à 8h15 (occasionnellement et sur demande à 6h50)
Le soir : de 15h30 à 18h30
Le mercredi après-midi : de 12h30 à 18h30
Congés scolaires : de 7h à 18h30

Le matin : des activités libres surveillées sont proposées aux enfants (dessins, jeux de construction, puzzles)

Le soir : les enfants qui restent à l'accueil se rendent tout d'abord au réfectoire. Après le goûter, les maternels vont dans le local de l'accueil (aménagé pour eux) où ils jouent (magasin, jeux de construction, puzzles, poupées, …), dessinent et les primaires vont à l'étude (devoirs). Une fois les devoirs terminés, les enfants se retrouvent dans le local de l'accueil et des activités libres encadrées sont mis en place (jeux, dessins,…)

Le mercredi après-midi : des activités ludiques et créatives sont proposées aux enfants.

Congés scolaires : en fonction du thème, des activités ludiques et créatives sont proposées aux enfants (cuisine, jeux, chants, bricolage). Des excursions sont également programmées à Pâques et aux grandes vacances.

7. Le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 18 enfants (après l'école)
1 accueillante pour 12 enfants (mercredi après-midi)
1 accueillante pour 12 enfants (congés scolaires)

8. Qualification du personnel :

- 2 Coordinatrices : diplôme d'assistante sociale
- 3 accueillantes : diplôme de Puéricultrice
- 1 accueillant : diplôme d'animateur
- 1 accueillante : diplôme d'agente d'éducation

9. Participation financière des parents :

Accueil du matin : 1,35 €/1er enfant et 1,10 € à partir du 2ème
Accueil du soir : après 16h : 1,65 €/1er enfant et 1,40 €/ à partir du 2ème
Accueil du mercredi : de 12h30 à 13h30 : 1,35 €/1er enfant et 1,10€/ à partir du 2ème
de 13h30 à 16h00 : 2,75 €/enfant
A partir de 16h00 : 1,65 €/1er enfant et 1,40 €/ à partir du 2ème
Accueil des vacances : 9€/1er enfant et 8 €/ à partir du 2ème. Semaine complète : 40 €/1er enfant et 35 €/ à partir du 2ème.

Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école et les mercredis après-midi

Opérateur 3 : Administration communale

1. Accueil extrascolaire - Ecole de GRANDVOIR

1. Adresse : route des Forges, 9 à 6840 Grandvoir
Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau
n° de compte bancaire : BE32 0910 0051 1402
Responsable pour le P.O : Mme Mariline Clementz – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

2. Le projet d'accueil : Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint.

3. Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1er mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

4. Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans la salle du Village (grande salle) récemment rénovée, utilisée pour l'accueil du matin et du soir. Cette salle se trouve juste dernière l'école. Ils ont également accès à la cour de récréation et au préau.

5. Déplacement : aucun

6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15
Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin & le soir : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage). Selon les saisons et les fêtes, elle propose des bricolages lors de l'accueil du soir. Quand il fait bon, les enfants vont jouer dehors.

7. Le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 18 enfants.

8. Qualification du personnel :

- Deux accueillantes : diplôme d'Auxiliaire de l'Enfance

9. Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,60 €/la demi-heure si un seul enfant dans la famille, 0,55€/demi-heure/par enfant si deux ou plus de la même famille.

Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.

2. Accueil extrascolaire – Ecole de PETITVOIR

1. Adresse : Le Waradeu, 11 à 6840 Petitvoir
Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau
n° de compte bancaire : BE32 0910 0051 1402
Responsable pour le P.O : Mme Mariline Clementz, Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

2. le projet d'accueil : Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint.

3. Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1er mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

4. Le lieu d'accueil :

Depuis avril 2014, les enfants profitent de leur nouvelle école et ils sont accueillis dans un local destiné à l'accueil extrascolaire. Les enfants ont également accès à la cour de récréation et au préau. Un terrain de sport et une plaine de jeux sont aménagés à côté de l'école.

5. Déplacement : aucun

6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15
Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin & le soir : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage). Selon les saisons et les fêtes, elle propose des bricolages lors de l'accueil du soir. Quand il fait bon, les enfants vont jouer à la plaine de jeux et sur le terrain de sport.

7. le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 18 enfants.

8. Qualification du personnel :

- Une accueillante : diplôme de Puéricultrice
- Une accueillante : va suivre prochainement la formation de base

9. Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,60 €/la demi-heure si un seul enfant dans la famille, 0,55€/demi-heure/par enfant si deux ou plus de la même famille.

Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.

3. Accueil extrascolaire - Ecole de WARMIFONTAINE

1. Adresse : rue Sainte-Barbe, 16 à 6840 Warmifontaine
Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau
n° de compte bancaire : BE32 0910 0051 1402
Responsable pour le P.O : Mme Mariline Clementz – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

2. Le projet d'accueil : Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint.

3. Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1er mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

4. Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans un local destiné à l'accueil extrascolaire. Ils ont également accès à la cour de récréation et au préau. Une plaine de jeux et un terrain de sport sont aménagés à Warmifontaine. Ceux-ci ne sont pas utilisés fréquemment lors de l'accueil extrascolaire (petit déplacement à pied).

5. Déplacement : aucun

6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15
Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin & le soir : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage). Selon les saisons et les fêtes, elle propose des bricolages lors de l'accueil du soir. Quand il fait bon, les enfants vont jouer dehors.

7. Le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 18 enfants

8. Qualification du personnel :

- Une accueillante : diplôme d'Auxiliaire de l'Enfance

9. Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,60 €/la demi-heure si un seul enfant dans la famille, 0,55€/demi-heure/par enfant si deux ou plus de la même famille.

Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.

4. Accueil extrascolaire - Ecole de HAMIPRE

1. Adresse : Allée du Centenaire, 2 à 6840 Hamipré
Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau
n° de compte bancaire : BE32 0910 0051 1402
Responsable pour le P.O : Mme Mariline Clementz – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

2. Le projet d'accueil : Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint.

3. Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1er mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

4. Le lieu d'accueil :

Actuellement, en attendant que les travaux de l'annexe de l'école soient terminés, les enfants sont accueillis dans un module. Pour Pâques 2015, les enfants seront accueillis dans un nouveau local destiné uniquement à l'accueil extrascolaire. Ils ont également accès à la cour de récréation et au préau.

5. Déplacement : aucun

6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15
Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin & le soir : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage). Selon les saisons et les fêtes, elle propose des bricolages lors de l'accueil du soir. Quand il fait bon, les enfants vont jouer dehors.

7. Le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 18 enfants

8. Qualification du personnel :

- Deux accueillantes : diplôme d'Auxiliaire de l'Enfance
- Une accueillante : diplôme d'assistante en psychologie

9. Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,60 €/la demi-heure si un seul enfant dans la famille, 0,55€/demi-heure/par enfant si deux ou plus de la même famille.

Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.

5. Accueil extrascolaire - Ecole de LONGLIER

1. Adresse : route de la Maladrie, 4 à 6840 Longlier
Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau
n° de compte bancaire : BE32 0910 0051 1402
Responsable pour le P.O : Mme Mariline Clementz – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

2. Le projet d'accueil : Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint.

3. Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1er mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

4. Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans un grand local, utilisé pour l'accueil extrascolaire et la psychomotricité. Ils ont également accès à la cour de récréation (un côté maternel et un côté primaire) et au préau. Une plaine de jeux et un terrain multisport viennent d'être aménagés derrière l'école.

5. Déplacement : aucun

6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15
Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, lecture).
Le soir : Les accueillantes proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage).
Selon les saisons et les fêtes, elles proposent des bricolages lors de l'accueil du soir.
Quand il fait bon, les enfants vont jouer dehors. Une étude surveillée est également assurée pour les enfants de primaire qui le souhaitent.

7. Le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 18 enfants

8. Qualification du personnel :

- Une accueillante : diplôme d'Educatrice A1
- Une accueillante : diplôme de Puéricultrice
- Une accueillante : diplôme d'Auxiliaire de l'enfance
- Une accueillante : diplôme d'Aide-soignante

9. Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,60 €/la demi-heure si un seul enfant dans la famille, 0,55€/demi-heure/par enfant si deux ou plus de la même famille.

Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.

6. Accueil extrascolaire - Ecole de NAMOUSSART

1. Adresse : route de l'Aunai, 1 à 6840 Namoussart
Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau
n° de compte bancaire : BE32 0910 0051 1402
Responsable pour le P.O : Mme Mariline Clementz – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

2. Le projet d'accueil : Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint.

3. Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1er mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

4. Le lieu d'accueil :

Depuis avril 2014, les enfants sont entrés dans leur nouvelle école. Ils sont accueillis dans un local destiné à l'accueil extrascolaire. Les enfants ont également accès à la cour de récréation et au préau. Un terrain de sport et une plaine de jeux sont aménagés à côté de l'école. Les enfants en profitent lors de l'accueil du soir.

5. Déplacement : aucun

6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15
Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin : l'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, puzzle, jeux).
Le soir : Les accueillantes proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage).
Selon les saisons et les fêtes, elles proposent des bricolages lors de l'accueil du soir.
Quand il fait bon, les enfants vont jouer dehors. Une étude surveillée est également assurée pour les enfants de primaire qui le souhaitent.

7. Le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 18 enfants

8. Qualification du personnel :

- Une accueillante : diplôme d'Auxiliaire de l'Enfance
- Deux accueillantes : diplôme d'Educatrice A2
- Une accueillante : diplôme d'Accueillante d'enfants

9. Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,60 €/la demi-heure si un seul enfant dans la famille, 0,55€/demi-heure/par enfant si deux ou plus de la même famille.

Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.

7. Accueil extrascolaire – Ecole de TRONQUOY

1. Adresse : route de Bahutai, 3 à 6840 Tronquoy
Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau
n° de compte bancaire : BE32 0910 0051 1402
Responsable pour le P.O : Mme Mariline Clementz – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

2. Le projet d'accueil : Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint.

3. Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1er mars 2005. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

4. Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans un local utilisé pour l'accueil extrascolaire. Ils ont également accès à la cour de récréation et au préau.

5. Déplacement : aucun

6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15
Le soir : de 15h30 à 18h30

Le matin et le soir : L'accueillante propose des activités libres surveillées (dessins, jeux, lecture, bricolage).

7. Le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 18 enfants

8. Qualification du personnel :

- Une accueillante : diplôme d'Animatrice
- Une accueillante : va suivre prochainement la formation de base

9. Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,60 €/la demi-heure si un seul enfant dans la famille, 0,55€/demi-heure/par enfant si deux ou plus de la même famille.

Demande de renouvellement d'agrément pour les après l'école.

8. Accueil extrascolaire - Moulin Klepper

1. Adresse : rue du Moulin, 12 à 6840 Neufchâteau
Forme juridique : Administration communale de Neufchâteau
n° de compte bancaire : BE32 0910 0051 1402
Responsable pour le P.O : Mme Mariline Clementz – Grand Place 1 à 6840 Neufchâteau

2. Le projet d'accueil : Le projet d'accueil a été réalisé avec toutes les accueillantes des écoles communales. Voir ci-joint.

3. Les reconnaissances : Agréé par l'ONE depuis le 1er mars 2010. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu d'accueil.

4. Le lieu d'accueil :

Un accueil centralisé au Moulin Klepper (centre de Neufchâteau) est organisé pour les mercredis après-midi. Les enfants sont accueillis dans un grand local aménagé à cet effet. Ils disposent également d'une petite pelouse sécurisée, de la plaine de jeux dans la Vallée du Lac et ils ont la possibilité de se promener autour du lac et des bois sont à proximité. Dès lors, ils profitent d'un superbe environnement.

5. Déplacement :

Le mercredi après-midi, un ramassage au départ de chaque implantation scolaire communale est organisé par la commune sur réservation des parents. Les enfants sont pris en charge dès la sortie de l'école et déposés au Moulin Klepper. La durée du trajet ne dépasse pas 20 minutes puisque que deux bus sont prévus à cet effet. Lors des journées pédagogiques et des congés scolaires, les parents déposent et reprennent les enfants sur place. Les déplacements pour les activités extérieures se font essentiellement à pied (plaine de jeux, promenade autour du lac, activités sportives au Centre du Lac), exceptionnellement en bus ou train (excursions).

6. Périodes d'accueil & activités proposées :

Le mercredi après-midi : de 12h10 à 18h30

Le mercredi après-midi : selon le nombre d'enfants inscrits, une à deux accueillantes animent des activités ludiques et créatives.

Lors de ces moments d'accueil, nous bénéficions de la plaine de jeux communale, du mini-golf et du terrain de basket situés à côté du Moulin Klepper. Nous disposons également des infrastructures du Centre du Lac (piscine, salle de psychomotricité, grande salle pour le sport ballons). Par beau temps, nous profitons de la nature (promenade autour du lac avec un parcours « santé », promenade dans les bois, grands espaces pour courir et s'aérer).

7. Le taux d'encadrement :

1 accueillante pour 12 enfants (mercredi après-midi)

8. Qualification du personnel :

Les accueillantes qui animent les activités le mercredi après-midi et lors des journées pédagogiques sont les mêmes personnes qui travaillent également dans les implantations communales (accueil du matin et du soir). Elles ont toutes un diplôme.

9. Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,60 €/la demi-heure si un seul enfant dans la famille, 0,55€/demi-heure/par enfant si deux ou plus de la même famille.
Accueil durant les journées pédagogiques : 7,35€/jour pour l'ainé de famille
6,30 €/jour pour les enfants suivants
Accueil durant les congés scolaires : 7,35€/jour pour l'ainé de famille
6,30 €/jour pour les enfants suivants. Une réduction de 3,20 € par enfant pour une participation à la semaine complète est appliquée.

Demande de renouvellement d'agrément pour l'accueil du mercredi